

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Département de la Manche.


LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité) :

Bilan des engagements	2023	2024-2025
Communes engagées	434	432
Soit taux d'engagement	97%	97%

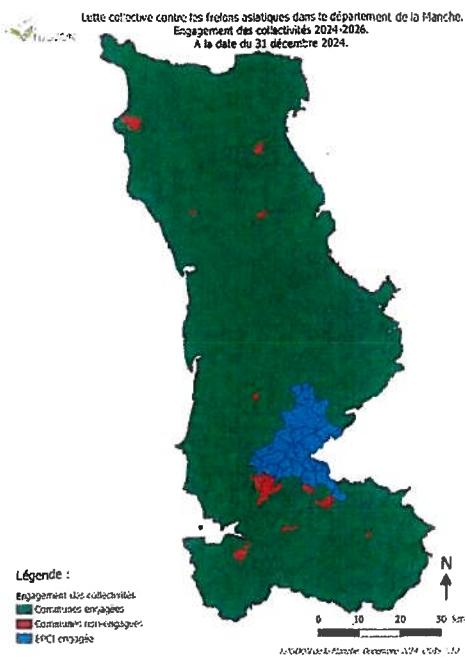
Soit **97% des collectivités engagées** dans la lutte collective départementale au 31 août 2025. En attente de retour pour les autres communes précédemment engagées.

Des conventions triennales sont signées, et dans ce cas le choix de l'opérateur reste annuel, car les offres des désinsectiseurs sont actualisées tous les ans.

Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Avoir un financement de la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit.
- Une destruction des nids dans la norme (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).

La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités qui s'engagent dans la lutte collective contre les frelons asiatiques sur la période 2024-2026.



ETAT DES NUISANCES APICOLES, ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES



Sur le volet apicole et de biodiversité, l'impact sur les ruchers s'intensifie à partir de l'été. **De forts impacts sont signalés sur les ruchers, sur tout le territoire, pour cet automne 2025.**



Sur le volet humain, il faut se montrer particulièrement vigilant face à un nid de frelon asiatique. A ce stade pour 2025, **240 personnes ont été piquées, quelques cas graves et 1 décès.**

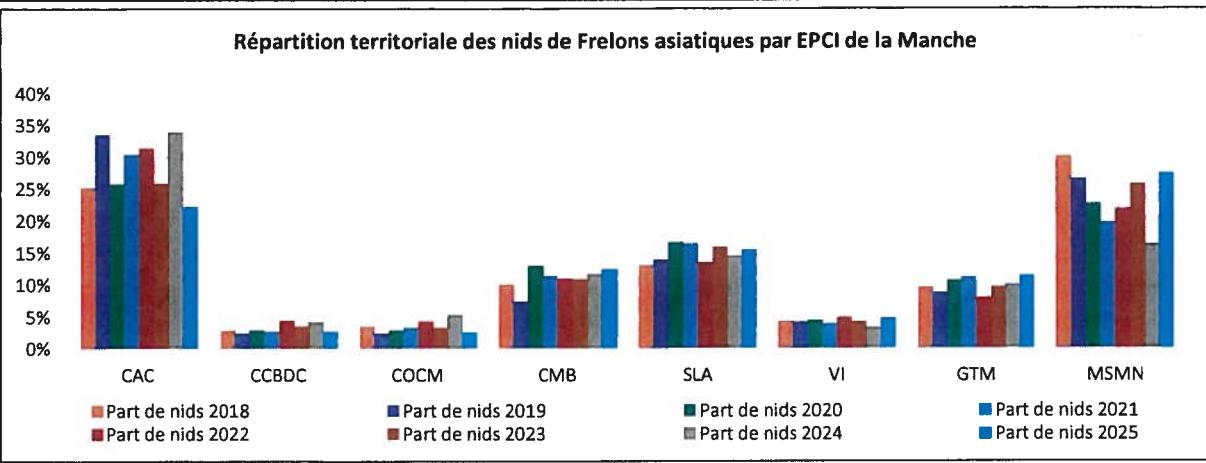
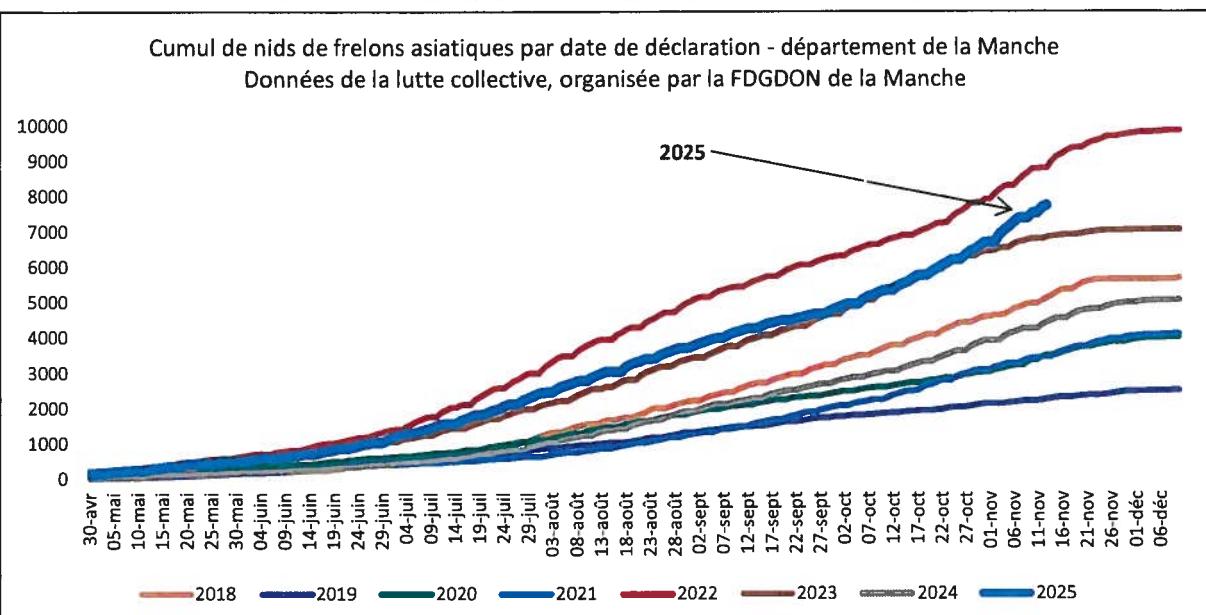
Prévenir l'attaque :

- Ne pas s'approcher d'un nid de frelon asiatique d'aucune manière sans équipement spécifique adapté au risque frelon asiatique (combinaison étanche et spécifique au risque « frelon asiatique »).
- Ne pas entrer dans un local inoccupé depuis des mois ou inaccessible si vous soupçonnez qu'un nid de frelons s'y trouve (y compris pour faire une photo du nid).
- Dès la localisation du nid de frelons asiatiques, procéder à la déclaration en mairie pour déclencher l'intervention d'un professionnel. Ne pas s'approcher du nid, en attendant la destruction.
- En cas d'attaque : Consulter le 15 ou le 18** (médecin régulateur, SDIS) ou **son médecin traitant** en l'absence de réaction grave. **Créer un choc thermique par le chaud sur la piqûre** permettant de détruire en partie le venin (source sans flamme).

ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : www.frelonasiatique50.fr

Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés au 13 novembre :	Total
Nombre de signalements (tous signalements confondus à la FDGDON)	9.171
Nombre de nids de frelons asiatiques localisés (actifs et non actifs)	7.743
Nombre de nids de frelons asiatiques détruits ou en cours de destruction	7.599
Nombre de nids de frelons asiatiques détruits par la lutte collective uniquement	7.247



A ce stade, la saison 2025 est la **seconde année la plus chargée** depuis l'apparition du frelon asiatique dans le département de la Manche. Les 7.000 nids sont dépassés le 4 novembre. Le 3 novembre, 233 déclarations ont été reçues à la FDGDON, il s'agit du nombre quotidien le plus fort depuis le début de la lutte collective en 2016. Au regard des importants dégâts signalés cet automne, il est important de maintenir les efforts de lutte pendant ce pic d'activité des frelons. La FDGDON signalera la fin de lutte collective au moment venu, qui arrive généralement entre le 25 novembre et 05 décembre.

En matière de répartition des nids sur le territoire (part de nids du département situés sur l'intercommunalité considérée), **le Sud-Manche est dans une année plus favorable que le Nord-Cotentin**.

La FDGDON s'efforce, avec la participation des collectivités et la collaboration des entreprises de désinsectisation, que nous remercions pour leur implication, de pouvoir donner suite à chaque signalement de nid de frelon asiatique, et de procéder aux interventions dans les meilleures conditions.

Rendez-vous sur www.frelonasiatique50.fr ou sur www.fgdgon50.com, page « frelon asiatique ».